

Accessibilité ... et Audition

note à propos du Schéma directeur d'accessibilité des services de transports départementaux

De même que le "handicap" est communément assimilée aux fauteuils roulants, l'accessibilité est confondue avec la mobilité "motrice" ... et les solutions envisagées se limitent la plupart du temps, même pour les autres handicaps (sensoriels, psychiques, etc) à des solutions techniques.

Qui plus est, cela représente à l'heure actuel un marché très fructueux.

L'accessibilité en matière de transports, ce n'est pas seulement la possibilité physique de se mouvoir, c'est aussi la possibilité d'accéder aux informations pour organiser et réaliser le voyage, se repérer, être accompagné d'une personne ou d'une structure à l'autre, etc.

Lorsque le handicap entrave un de ces aspects, les moyens et l'accompagnement humain est souvent aussi important que la mise en oeuvre de matériels.

Il y a la gêne directement liée au transport, aggravée par l'angoisse de ne pas faire face (sentiment d'insécurité).

Faciliter les déplacements des personnes handicapées c'est leur apporter des solutions qui facilite le voyage physique en limitant au maximum l'angoisse.

Les déplacements de la personne handicapée n'est pas qu'une affaire de logistique technique, c'est d'abord une affaire de solidarité humaine. Celle-ci doit être intégrée dans les formations des personnels d'accueil et de transport, dans leurs procédures de travail.

Questions sur le besoin d'accessibilité

Quel que soit le handicap, la solution technique ne devrait intervenir qu'après une réelle définition des besoins, et des solutions humaines. Celle-ci doit se faire en répondant à plusieurs questions :

1 - quelles sont les populations concernées ?

Aucune "catégorie" de handicap n'est homogène.

Il est donc important de délimiter les populations concernées

2 - à quel moment se situe l'entrave au déplacement ?

avant (préparation, accès au lieu de transport)

pendant (accès au véhicule de transport, trajet, descente)

après (entre lieu d'arrivée et destination).

3 - de quelle nature est la gêne ?

gêne motrice d'accès aux lieux

gêne de connaissance pour savoir où et quand (partir, monter, descendre)

gêne d'orientation pour se situer

4 - à quels niveaux d'autonomie de la personne se situe la gêne ?

besoin d'accompagnement permanent

besoin d'accompagnement au départ et à l'arrivée

besoin d'accompagnement pendant le déplacement

besoin d'accès à l'information

5 - compensation humaine

formation des personnels à l'intelligibilité de la parole : au téléphone, en vis-à-vis

6 - compensation technique

capacité des personnels à donner l'information par écrit (calepin, ardoise magique...)

boucle magnétique au guichet pour les personnes appareillées et équipées

dispositif d'information écrit : internet - SMS - interconnexion des horaires

signalisation des arrêts (prochain arrêt = XXX).

Cas de l'audition

exemple : en 2007, la SNCF a équipé plus de 1000 guichets de boucle magnétique pour malentendants.

Au cours de mes déplacements à travers la France, j'en ai essayé un certain nombre.

Tous marchent très bien ... mais pas un guichetier ne savait de quoi il s'agissait ni comment ça marchait... et ils n'avaient aucune information sur la manière de parler avec des malentendants. Faute de formation à la parole, certains étaient inaudibles : la boucle magnétique transmettait très bien ... un marmonnement ou une mitraille verbale.

1 - quelles sont les populations concernées ?

Les rapports officiels (loi santé publique 2004) estiment que 9% de la population est concernée : soit plus de 5,5 millions de personnes.

Et que 15 % de la population a des difficultés à comprendre dans le bruit.

40% ont moins de 55 ans

23% des 51-60 ans sont touchés

75% des plus de 70 ans sont touchés

environ 100000 personnes pratiquent la langue des signes (sourdes ou non).

ce pourcentage augmentent avec les tranches d'âges

Le département du Tarn a une pyramide des âges plus élevée, et doit donc avoir au moins 10% de sa population touchée, soit au moins 33000 personnes

Répartition par niveau de perte auditive :

Niveau de perte				Nature de la gêne
perte légère	20 à 40dB	55%	18150	perte bruits faibles et de certains éléments phonétiques, pbs compréhension nombre et nom propre, dans le bruit
perte moyenne	40 à 70dB	33%	10890	parole forte seule perçue, appareillage améliore, mas reste problème dans le bruit
perte sévère	70 à 90dB	9%	2970	seul des sons forts parviennent, voix inintelligible, difficile avec appareils dans le bruit
Surdit�e profonde	> à 90dB	3%	990	Restes auditif, appareillage pour communiquer en vis-à-vis dans le calme OU sourd total - lecture labiale ou LSF

2 - à quel moment se situe l'entrave au déplacement ?

Le problème de communication se pose à tous les stades :

= information : se renseigner sur les lignes, les arrêts, les horaires, les correspondances

problème de l'intermodalité : jongler d'un espace de renseignement à l'autre

= vérifier : s'il y a un retard...

= monter : interroger le chauffeur

= descendre : vérifier à quel arrêt on doit descendre et ne pas le rater

3 - de quelle nature est la gêne ?

La gêne n'est pas seulement de communication. Celle-ci engendre aussi une gêne à l'orientation en terrain inconnu.

A cela s'ajoute un sentiment d'insécurité, lié à la peur de "rater" (le bus, l'arrêt, la correspondance...).

4 - à quels niveaux d'autonomie de la personne se situe la gêne ?

besoin d'information à tous les stades du déplacement

5 - compensation humaine

formation des personnels à l'intelligibilité de la parole : au téléphone, en vis-à-vis

formation à l'écoute = vérifier si la personne a compris

formation à la délivrance d'informations écrites intelligibles

6 - compensation technique

capacité des personnels à donner l'information par écrit (calepin, ardoise magique...)
boucle magnétique au guichet pour les personnes appareillées et équipées
dispositif d'information écrit : internet - SMS - interconnexion des horaires
signalisation des arrêts (prochain arrêt = XXX).

Jérôme GOUST

La Taurounié 81390 Briatexte

05 63 77 61 40 06 80 21 30 21

jerome.goust@wanadoo.fr

consultant "vie quotidienne et audition

malentendant(implanté cochléaire)

écrivain-journaliste

chargé d'enseignement Sciences Humaines et Sociales- Ecole d'Audioprothèse - Conservatoire National des Arts et Métiers (Paris)

Coordinateur du bus de l'audition

Fondateur de l'Association Tarnaise des Malentendants

ancien président de la Journée Nationale de l'Audition (2000-2002)

ancien membre de la COMEX - MDPH du Tarn

licencié es sciences naturelles - licencié es psychologie

auteur de "pour mieux vivre la malentendance au quotidien" (éd Albin Michel 1998) - "guide des aides techniques pour les malentendants et les sourds" (collection Néret - 2^e édition 2003 - parrainage IBM + Thales) - "audition et vie professionnelle" (collection Néret 2007 - parrainage Air France-IBM- SNCF - Mutualité Française).

L'accessibilité <http://www.handicap.gouv.fr>

L'accessibilité est une condition primordiale pour permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale. Aussi la loi prévoit-elle le principe d'accessibilité généralisée, quel que soit le handicap (physique, sensoriel, mental, psychique, cognitif, polyhandicap).

La loi étend l'obligation d'accessibilité à toute la chaîne du déplacement : la personne handicapée doit pouvoir accéder à tous les bâtiments recevant du public et évoluer de manière continue, sans rupture (aménagement de voiries, accès aux gares, transports en commun...).

La loi handicap rend obligatoire l'accessibilité des locaux d'habitation neufs, privés ou publics et dans certains cas, des locaux d'habitation existants lorsqu'ils sont l'objet de travaux.

Le principe d'accessibilité concerne également la participation pleine et entière des personnes handicapées dans la vie de la cité : accès aux services de communication publique en ligne, à la justice, aux bureaux et techniques de vote, accessibilité des programmes de TV aux personnes sourdes et malentendantes...

La loi fixe des obligations de résultats et de délais à respecter, en limitant les possibilités de dérogation (la dérogation globale n'est plus possible). Les mesures de mise en accessibilité seront évaluées d'ici trois ans.

Les établissements recevant du public

Soucieuse de favoriser l'intégration des personnes handicapées à la vie sociale, la loi handicap pose le principe d'une accessibilité généralisée. Outre les transports et le logement, l'accessibilité concerne également les établissements recevant du public.

La loi handicap prévoit que les établissements recevant du public doivent être accessibles à toute personne handicapée afin qu'elle puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées dans les espaces ouverts au public.

L'accès et l'accueil doivent être possibles pour toutes les catégories de personnes handicapées dans les établissements neufs recevant du public. Le recours aux nouvelles technologies de la communication et à une signalétique adaptée peut être utilisée pour faciliter l'accessibilité.

ANNEXE - Qui est malentendant ?

Les sources officielles estiment que 9 % de la population française est touchée par la malentendance, soit 5,53 millions de personnes (d'après données INED 2004). Dans l'immense majorité des cas il s'agit de presbycousie légère ou moyenne. En moyenne, les femmes maintiennent plus longtemps une bonne audition entre 61 et 70 ans, leur audition est équivalente à celle des hommes de 51 à 60 ans.

Population par niveau de perte auditive

perte légère	de 20 à 40dB	55%	3 050 000
perte moyenne	de 40 à 70dB	33%	1 850 000
perte sévère	De 70 à 90dB	9%	500 000
Surdit� profonde	sup�rieure � 90dB	3%	165 000

Pourcentage de personnes ayant perdu 45 d cibels ou plus

41-50 ans =10% 51-60 ans = 23% 61-70 ans = 52% 71-80 ans = 75%

estimation de la population malentendante du Tarn

  partir des chiffres du recensement de 1999 - sur la base de 9% de malentendants donn  dans le pr -rapport   la loi de Sant  Publique (mars 2003)

	Recensement 1999	Estimation malentendants
<i>Midi-Pyr�n�es</i>	2 551 600	230 000
Tarn	343 400	31 000
Albi	46 160	4 150
Castres	43 260	3 900
Graulhet	12 660	1 140
Gaillac	11 070	1 000
Mazamet	10 530	950
Carmaux	10 230	920
Lavaur	8 530	770

Pyramide des AGES

Ces chiffres correspondent   la pyramide nationale des  ges. Or la population Tarnaise est plus  g e que la moyenne nationale (tableau ci-dessous source INSEE) ; le chiffre des malentendants tarnais doit donc  tre nettement sup rieur   cette estimation.

